

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 JUIN A 18H30

Le Conseil de la Communauté de Communes du Warndt, régulièrement convoqué le 10 juin 2009, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean Paul DASTILLUNG, Président

Etaient présents : MM. J.L. WOZNIAK, V. BECK, G. BOUTRON, R. MAREK, T.J. HERSTOWSKI, D. BAYART, F. CLAISER, H. JAGER, R. JAGER, S. JOTZ, G. KOENIG, E. MAIWURM, H. MALESKA, J.C. MICHEL, P. MORITZ

Etaient excusés : Mme C. GILLET, MM. F. GATTI, J.F. WOLF respectivement suppléés par MM. J.P. DASTILLUNG, E. BENOIST, R. MAREK

Mme J. JACQUEMIN, Mme J. BOROWSKI, M. G. PEXOTO

Secrétaire de séance : M. Valentin BECK

Le procès verbal de la séance du 24 mars a été adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour s'établit comme suit :

I - ELECTIONS

1°) Remplacement d'un conseiller intercommunal et installation d'un suppléant

2°) Remplacement d'un délégué du Conseil de la CCW auprès du Syndicat Mixte de Cohérence du Val de Rosselle

3°) Remplacement d'un délégué du Conseil de la CCW auprès du Syndicat Mixte Intercommunal d'Assainissement Sud de la Bisten (SMIASB)

4°) Remplacement d'un délégué au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC)

II - AFFAIRES FINANCIERES

1°) Compte Administratif 2008

- a) Budget Général
- b) Service Assainissement

2°) Compte de gestion 2008

- a) Budget Général
- b) Service Assainissement

3°) Affectation des résultats 2008

- a) Budget Général
- b) Service Assainissement

4°) Rapport administratif 2008

5°) Placement de trésorerie - communication

6°) Versement d'une subvention à l'association « les enfants du charbon »

7°) ASBH - Subvention de fonctionnement pour la Halte d'enfants - exercices 2008 et 2009

8°) Attribution de subvention à l'Amicale du Personnel Municipal, de la Régie d'Electricité et de la Communauté de Communes du Warndt

9°) Versement de fonds de concours aux communes membres de la CCW

10°) Décision modificative de crédits

11°) Acceptation d'une indemnité de sinistre.

III - PERSONNEL

1°)Création de postes à durée déterminée (saisonniers)

2°) Création d'un poste sur un contrat aidé (CAE)

IV - SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

1°) Attribution de subvention aux amicales de sapeurs-pompiers de la Communauté de Communes du Warndt

V - MARCHES - TRAVAUX

1°) Station d'épuration de Creutzwald - Remise à niveau du système d'aération du bassin biologique - Comptage débit entrant - Signalétique

a) Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre - communication

b) Marchés de travaux - communication

2°) Marché pour l'établissement de Diagnostics de Performance Energétique

3°) Achat d'un photocopieur pour l'Hôtel de Ville de Creutzwald

4°) Désignation du mandataire pour la réalisation des études préalables de la ZAC

5°) Groupement de commandes - travaux de voirie 2009

6°) Rénovation des VRD des rues Nassau-Hoche - Constitution d'un groupement de commandes

- 7°) Zonage d'assainissement - maîtrise d'ouvrage
- 8°) Acquisition de sacs pour la collecte sélective
- 9°) Proposition de règlement intérieur

VI - STADE NAUTIQUE

- 1°) Participation France Bleu Lorraine

VII - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- 1) rachat d'un terrain à la SCI St Julien
- 2) Rachat d'un terrain dans le cadre de la liquidation judiciaire de la société Nilos.

M. le Président a été autorisé à inscrire les points supplémentaires suivants à l'ordre du jour :

PS 1 - Assurances responsabilités civiles, flotte de véhicules, dommages aux biens, protection juridique et risques statutaires à compter du 01.01.2010. Constitution d'un groupement de commandes avec la Ville de Creutzwald

PS 2 - Composition de la commission intercommunale d'accessibilité aux personnes handicapées

VIII - DIVERS ET COMMUNICATIONS

I - ELECTIONS

1°) Remplacement d'un conseiller intercommunal et installation d'un suppléant

Rapporteur : M. le Président

Suite au décès de M. GAMBS, le conseil municipal de Ham-sous-Varsberg a procédé à de nouvelles élections. Lors de la séance du 24 mai 2009, le conseil municipal, sous la présidence de M. Valentin BECK nouveau Maire élu, a procédé à la désignation des membres titulaires et suppléants au sein de la CCW.

Le conseil communautaire prend acte de ce choix et désigne comme membre titulaire M. Henri JAGER et comme membre suppléant M. MICHEL AMELLA.

Acte de cette communication est donné à M. le Président.

A titre d'information les membres titulaires sont désormais :

- M. Jean-Paul DASTILLUNG
- M. Jean-Luc WOZNIAK
- Mme Helga MALESKA
- M. Edouard MAIWURM
- M. Guido KOENIG
- Mme Jacqueline JACQUEMIN
- Mme Sylveline JOTZ
- Mme Colette GILLET
- M. François GATTI
- M. Gilbert PEXOTO
- Mme Joëlle BOROWSKI
- M. Thadée Jean HERSTOWSKI
- M. Jean-Claude MICHEL
- M. Henri JAGER
- M. Valentin BECK
- M. Denis BAYART
- M. Raymond MAREK
- M. Jean François WOLF
- M. Roger JAGER
- M. Gaston BOUTRON
- M. Pierrot MORITZ
- M. Fabien CLAISER

Et les membres suppléants sont :

Creutzwald :

- M. Elvis VALSECCHI
- Mme Marie-Anne BICKAR
- M. Etienne BENOIST
- Mme Rosanna COLANTUONO
- M. Roland WALKER
- M. Pascal KIEFFER

Bisten-en-Lorraine :

- M. Pierre BOUR
- M. Fernand HEIL

Ham-sous-Varsberg :

- Mme Nadine MAILLARD
- M. Jean Marc LANCELOT
- M. Michel AMELLA

Guerting :

- M. Joseph KOLLMANN

- M. André BERNARD
- M. Jean Paul GEILLER

- Varsberg :
- M. Roland ROBIN
- M. Laurent BECKER
- M. Annette CETINSKI

2°) Remplacement d'un délégué du Conseil de la CCW auprès du Syndicat Mixte de Cohérence du Val de Rosselle

Rapporteur : M. le Président

Suite au décès de M. Armand GAMBS, il est proposé d'installer M. Valentin BECK comme membre titulaire auprès de cette instance et de le proposer comme membre du bureau.

Décision : adopté

A titre d'information les membres seraient :

Titulaires	Suppléants
- M. Edouard MAIWURM	- M. Guido KOENIG
- M. Valentin BECK	- M. Denis BAYART
- M. Gaston BOUTRON	- M. Fabien CLAISER
- M. Jean-Paul DASTILLUNG	- M. Jean HERSTOWSKI
- M. Raymond MAREK	- M. Roger JAGER

Il est précisé que le membre suppléant est rattaché à son titulaire.

Les membres actuels du bureau sont:

- M. Jean-Paul DASTILLUNG
 - M. Gaston BOUTRON
 - M. Edouard MAIWURM
- et M. Valentin BECK est proposé pour remplacer M. GAMBS.

3°) Remplacement d'un délégué du Conseil de la CCW auprès du Syndicat Mixte Intercommunal d'Assainissement Sud de la Bisten (SMIASB)

Rapporteur : M. le Président

Suite au décès de M. GAMBS, il est proposé de nommer M. Valentin BECK comme membre titulaire de la CCW auprès du SMIASB.

Décision : adopté

Sont donc élus comme :

Délégués titulaires

- Valentin BECK
- Henri JAGER
- Gaston BOUTRON
- Pierrot MORITZ
- Raymond MAREK
- Yves TONNELIER
- Jean HERSTOWSKI
- Jean-Claude MICHEL

Délégués suppléants

- David GAPSKI
- Christophe RONDINI
- Laurent BECKER
- Fabien CLAISER
- Joseph KOLLMANN
- Roger JAGER
- Fernand HEIL
- Pierre BOUR

4°) Remplacement d'un délégué au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC)

Rapporteur : M. le Président

Suite au décès de M. GAMBS, il est proposé aux membres du Conseil de nommer Mme MAILLARD et MM LANCELOT et AMELLA comme membres de la CLETC pour la commune de Ham sous Varsberg.

Décision : adopté

II - AFFAIRES FINANCIERES

1°) Compte Administratif 2008

- a) Budget Général

Section de fonctionnement :

57160 Code INSEE	Compte Administratif 2008 Communauté de Comm. du WARNDT	CA	2008
---------------------	--	----	------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2007)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	2 162 163,00	1 800 755,14	0,00	0,00	361 407,86
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 080 535,00	2 015 960,76	0,00	0,00	64 574,24
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courantes	988 500,00	834 526,81	0,00	0,00	153 973,19
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion courante	5 231 198,00	4 651 242,71	0,00	0,00	579 955,29
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	3 400,00	1 520,22	0,00	0,00	1 879,78
68	Dotations aux amortissements et aux provisions (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	12 059,51				
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	5 246 657,51	4 652 762,93	0,00	0,00	593 834,58
029	Virement à la section d'investissement (2)	732 195,00				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (2)	317 434,00	203 329,16			34 104,84
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	1 049 629,00	203 329,16			768 209,84
	TOTAL	6 296 286,51	4 936 092,09	0,00	0,00	1 360 194,42
	Pour information D002 Déficit de fonctionnement reporté de 2007	(3) 0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2007)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	6 000,00	10 009,26	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	325 000,00	502 803,34	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	3 394 000,00	3 510 326,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	2 088 148,00	2 152 341,62	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	872,00	420,00	0,00	0,00	452,00
	Total des recettes de gestion courante	5 814 020,00	6 175 900,22	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	35 000,00	90 902,02	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	200 000,00	200 905,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur amortissements et provisions (1)	0,00	0,00			0,00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	6 049 020,00	6 467 708,24	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	0,00	0,00			0,00
	TOTAL	6 049 020,00	6 467 708,24	0,00	0,00	0,00
	Pour information R002 Excédent de fonctionnement reporté de 2007	(3) 247 265,51				

Section d'investissement

57160 Code INSEE	Compte Administratif 2008 Communauté de Comm. du WARNDT	CA	2008
---------------------	--	----	------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Credits ouverts (BP+DM+ RAR 2007)	Mandats émis	Recets à réaliser au 31/12	Credits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	immobilisations incorporelles (sauf 204)	10 431,40	284,65	10 431,40	0,00
204	Subventions d'équipement aux organismes publics	203 252,50	148 339,73	3 252,50	51 660,27
21	immobilisations corporelles	272 695,14	20 676,48	253 414,39	0,00
22	immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	immobilisations en cours	4 301 449,88	671 782,53	2 940 959,72	688 707,63
Total des dépenses d'équipement		4 787 828,92	841 083,39	3 208 058,01	738 687,52
024	Subventions d'investissement reçues	-200 000,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	130 350,00	130 350,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratt. à des particip.	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (Investissement)	0,00			
Total des dépenses financières		-69 650,00	130 350,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		4 718 178,92	971 433,39	3 208 058,01	538 687,52
040	Opérations d'ordre entre sections (2)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00	0,00		0,00
TOTAL		4 718 178,92	971 433,39	3 208 058,01	538 687,52
Pour information D001 Déficit d'investissement reporté de 2007		(3) 0,00			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Credits ouverts (BP+DM+ RAR 2007)	Titres émis	Recets à réaliser au 31/12	Credits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	575 242,00	249 265,32	416 952,56	0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00
20	immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement aux organismes publics	0,00	0,00	0,00	0,00
21	immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		575 242,00	249 265,32	416 952,56	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	154 891,00	142 642,79	0,00	12 248,21
1068	Dotations, fonds divers et réserves (8)	2 000 000,00	2 000 000,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratt. à des particip.	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits de cessions	0,00		0,00	
Total des recettes financières		2 154 891,00	2 142 642,79	0,00	12 248,21
45X-2	Total des op. pour le compte de tiers (7)	0,00	130 350,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		2 730 133,00	2 522 258,11	416 952,56	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (2)	732 195,00			
040	Opérations d'ordre entre sections (2)	272 434,00	203 329,16		0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 004 629,00	203 329,16		721 290,84
TOTAL		3 734 762,00	2 805 587,27	416 952,56	512 222,17
Pour information R001 Excédent d'investissement reporté de 2007		(3) 983 416,92			

b) Service Assainissement

Section d'exploitation

57160 Code INSEE	CCW Compte Administratif 2008	CA	2008
---------------------	----------------------------------	----	------

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2007)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	373 660,00	301 101,10	0,00	0,00	72 558,90
012	Charges de personnel et frais assimilés	151 700,00	138 180,57	0,00	0,00	13 519,43
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 000,00	422,86	0,00	0,00	577,14
	Total des dépenses de gestion courante	526 360,00	439 704,53	0,00	0,00	85 655,47
66	CHARGES FINANCIERES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000,00	36,00	0,00	0,00	964,00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PR	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses Imprévues	17 700,00				
	Total des dépenses réelles d'exploitation	545 060,00	439 740,53	0,00	0,00	105 319,47
023	Virement à la section d'investissement (4)	113 500,00				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)	606 000,00	604 002,65			997,35
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section (4)	0,00	0,00			0,00
	Total des dépenses d'ordre d'exploitation	618 500,00	604 002,65			114 497,35
	TOTAL	1 163 560,00	943 743,18	0,00	0,00	219 816,82
	Pour information D002 Déficit d'exploitation reporté de 2007	0,00				

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2007)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	6 500,00	0,00	0,00	0,00	6 500,00
70	VENTES DE Pats FABRIQUES, PRESTATIONS DE	970 060,00	877 404,57	0,00	0,00	92 655,43
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	120 000,00	127 326,00	0,00	0,00	0,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes de gestion courante	1 096 560,00	1 004 730,57	0,00	0,00	91 829,43
76	PRODUITS FINANCIERS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISI	0,00	0,00			0,00
	Total des recettes réelles d'exploitation	1 096 560,00	1 004 730,57	0,00	0,00	91 829,43
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)	67 000,00	77 572,89			0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section (4)	0,00	0,00			0,00
	Total des recettes d'ordre d'exploitation	67 000,00	77 572,89			0,00
	TOTAL	1 163 560,00	1 082 303,46	0,00	0,00	81 256,54
	Pour information R002 Excédent d'exploitation reporté de 2007	0,00				

Section d'investissement

57160 Code INSEE	CCW Compte Administratif 2008	CA	2008
---------------------	----------------------------------	----	------

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Credits ouverts (BP+DM+ RAR 2007)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Credits annulés
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00	0,00	0,00	0,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	25 000,00	0,00	25 000,00	0,00
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION	0,00	0,00	0,00	0,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 583 866,09	240 795,21	1 362 886,26	0,00
	Total des opérations d'équipement	281 866,58	52 881,75	229 004,83	0,00
	Total des dépenses d'équipement	1 890 751,67	293 676,96	1 616 891,09	0,00
14	PROVISIONS REGLEMENTEES ET Amort. DEROGATOIRES	0,00	0,00	0,00	0,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATION (BUDGET ANNEXE... (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Part. ET CREANCES RATTACHEES A DES Part.	0,00	0,00	0,00	0,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses Imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00
4581	Total des opt. pour le compte de tiers (7)	85 000,00	10 779,39	74 220,61	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 975 751,67	304 456,35	1 691 111,70	0,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	78 000,00	77 672,00		427,11
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	78 000,00	77 672,00		427,11
	TOTAL	2 053 751,67	382 029,24	1 691 111,70	0,00
	Pour information D001 Déficit d'investissement reporté de 2007	635 537,83			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Credits ouverts (BP+DM+ RAR 2007)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Credits annulés
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 611 833,11	104 166,28	1 077 482,25	430 184,58
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)	173 057,20	0,00	0,00	173 057,20
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00	0,00	0,00	0,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	0,00	0,00	0,00
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION	0,00	0,00	0,00	0,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	1 784 890,31	104 166,28	1 077 482,25	603 241,78
14	PROVISIONS REGLEMENTEES ET Amort. DEROGATOIRES	0,00	0,00	0,00	0,00
106	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (8)	539 899,19	539 899,19	0,00	0,00
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATION (BUDGET ANNEXE... (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Part. ET CREANCES RATTACHEES A DES Part.	0,00	0,00	0,00	0,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	539 899,19	539 899,19	0,00	0,00
4582	Total des opt. pour le compte de tiers (7)	0,00	10 779,39	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	2 324 789,50	654 844,86	1 077 482,25	602 462,39
021	Virement de la section d'exploitation (4)	113 600,00			
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	461 000,00	604 002,65		0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00	98 270,61		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	574 600,00	702 273,26		0,00
	TOTAL	2 899 289,50	1 257 118,02	1 077 482,25	602 462,39
	Pour information R001 Excédent d'investissement reporté de 2007	0,00			

2°) Compte de gestion 2008

- a) Budget Général
- b) Service Assainissement

Rapporteur : M. le Président

Le Compte Administratif dressé par l'ordonnateur a pour objet de retracer l'exécution du budget en cours de l'exercice écoulé, de faire le point sur les opérations d'investissement en cours et de dégager les résultats.

Le compte de gestion dressé par le receveur comprend le bilan d'entrée, le développement de la balance définitive des comptes, le développement des opérations effectuées au titre de l'exécution du budget, les résultats des différentes sections du budget ainsi que la valeur des comptes des valeurs inactives.

Ces deux documents dégagent les mêmes résultats.

Il est demandé au Conseil de la Communauté de Communes du WARNDT de donner quitus au receveur municipal pour le compte de gestion de l'exercice 2008 tant pour le Budget Général que pour le Budget Assainissement.

Décision : adopté

3°) Affectation des résultats 2008

- a) Budget Général

Rapporteur : M. le Président

Le Conseil de la Communauté de Communes du WARNDT a arrêté les comptes de l'exercice 2008 en adoptant le Compte Administratif qui fait apparaître :

- Un excédent de la section de fonctionnement de 1 778 882.66 €.
- Un excédent de la section d'investissement de 2 817 570.60 €.

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil de la Communauté, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement.

Il est proposé au Conseil de la Communauté de Communes du WARNDT d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2008 au compte 1068 pour le montant de 1 778 882.66 € et de porter les 2 817 570.60 € au compte 001 - Solde d'investissement reporté.

Décision : adopté

b) Service Assainissement

Rapporteur : M. le Président

Le Conseil de la Communauté de Communes du WARNDT a arrêté les comptes de l'exercice 2008 en adoptant le Compte Administratif qui fait apparaître :

- Un excédent de la section de fonctionnement de 138 560.28 €.
- Un excédent de la section d'investissement de 39 550.95 €.

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil de la Communauté, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement.

Il est proposé au Conseil de la Communauté de Communes du WARNDT :

- de porter 138 560.28 € au compte d'affectation 1068,
- d'inscrire la somme de 39 550.95 € au compte 001 - solde d'investissement reporté.

Décision : adopté

4°) Rapport administratif 2008

Le document a été joint en intégralité.

A la lecture du document par M. le Président, M. BOUTRON soulève le problème de la différenciation du taux de la redevance assainissement entre le SMIASB et la CCW.

M. le Président explique le mécanisme de la représentation substitution. Ainsi une communauté de communes est, pour l'exercice de ses compétences, substituée aux communes qui en font partie lorsque celles-ci sont groupées avec des communes extérieures à la communauté. Il évoque aussi un éventuel rapprochement entre le SMIASB et la CCW.

M. WOZNIAK estime que cette fusion engendrerait une hausse conséquente du tarif de la redevance assainissement pour l'utilisateur creutzwaldois. La redevance pourrait ainsi passer de 1.00 € HT à 1.35 € HT, voire davantage. Il rappelle que la commune de CREUTZWALD a mis en place depuis plus de 30 ans une politique de rénovation des

réseaux d'assainissement afin d'impacter le moins possible le budget des usagers.

M. WOZNIAK propose une visite du chantier de la médiathèque afin de se rendre compte de l'ampleur des travaux réalisés.

5°) Placement de trésorerie - communication

Rapporteur : M. le Président

Par délibération en date du 8 avril 2008, le conseil communautaire a accordé à son président délégation pour effectuer des placements au mieux des intérêts de la Communauté de Communes du Warndt.

Un placement en Bons du trésor Négociables de 1 000 000 € a été réalisé le 07/05/2009 au taux précompté de 0.81 % correspondant à un montant net débité de 991 876.53 €.

Acte de cette communication est donné à M. le Président.

6°) Versement d'une subvention à l'association « les enfants du charbon »

Rapporteur : M. le Président

Par délibération du 26 juin 2008, l'association « les enfants du charbon » ont obtenu une subvention exceptionnelle de 7 000 € afin de promouvoir le spectacle né suite à la fermeture du dernier puits minier français le 23 avril 2004.

L'association sollicite à nouveau la CCW pour une somme de 8 000 €.

L'an dernier seulement 15 500 € ont été versés par les collectivités (la CCW a versé 7 000 €).

Il est proposé au conseil communautaire de verser la somme de 3 500 € calculée au prorata de la population de l'ensemble des collectivités sollicitées.

Décision : adopté

M. BOUTRON fait état des très bonnes prestations réalisées par cette association lors du téléthon organisé en 2008 à VARSBERG.

7°) ASBH - Subvention de fonctionnement pour la Halte d'enfants - exercices 2008 et 2009

Rapporteur : M. le Président

Le Conseil Municipal de la ville de CREUTZWALD avait confié la gestion de la Halte d'enfants à l'ASBH par décision du 27 novembre 1995.

Les Conseils Municipaux des communes membres de la CCW ont défini l'intérêt communautaire après approbation des nouveaux statuts par le Préfet en date du 6 juillet 2006. Désormais la CCW prend en charge, à compter du 1^{er} janvier 2007, le coût induit par la Halte d'Enfants.

- 1) Le budget définitif 2008 présenté par l'ASBH s'équilibre à 231 948.24 € dont :
- Participation de la ville de CREUTZWALD : 66 241.24 €
 - Participation des usagers : 44 700 €
 - Participation de la CAF : 103 000 €
 - Participation du Conseil Général : 2 600 €
 - Excédent année antérieure : 15 407 €

Il est proposé au Conseil de la Communauté de Communes du WARNDT de reverser à la ville de CREUTZWALD la participation financière de 66 241.24 €.

- 2) Le budget prévisionnel 2009 présenté par l'ASBH s'équilibre à hauteur de 230 300 €.

Les prévisions de recettes s'établissent comme suit :

- Participation de la ville de CREUTZWALD : 64 593 €
- Participation des usagers : 44 700 €
- Participation de la CAF : 103 000 €
- Participation du Conseil Général : 2 600 €
- Excédent année antérieure : 15 407 €

Il est proposé au Conseil de la Communauté de Communes du WARNDT d'adopter le budget prévisionnel présenté et d'accorder la participation financière de 64 593 € sollicitée. Cette somme sera reversée à la commune de CREUTZWALD.

Décision : adopté

8°) Attribution de subvention à l'Amicale du Personnel Municipal, de la Régie d'Electricité et de la Communauté de Communes du Warndt

Rapporteur: M. le Président

Il est proposé au Conseil de la Communauté de Communes du Warndt de bien vouloir accorder pour l'année 2008 une subvention de 5 600.00 € au profit des œuvres sociales de l'Amicale du Personnel Municipal, de la Régie d'Electricité et de la Communauté de Communes du Warndt.

Décision : adopté

9°) Versement de fonds de concours aux communes membres de la CCW

Rapporteur : M. le Président

Conformément à l'article L.5214-16 du CGCT un EPCI à fiscalité propre peut verser un fonds de concours à ses communes membres.

Cependant ce fonds de concours ne peut pas excéder la part autofinancée par la commune.

De plus, ce fonds de concours doit nécessairement financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement.

Enfin, ce versement doit donner lieu à délibérations concordantes adoptées à la majorité simple du conseil communautaire et du conseil municipal.

- 1) Ainsi il est proposé de verser à la commune de VARSBERG un fonds de concours d'un montant de 18 200 € pour la réhabilitation et l'aménagement de la mairie. Le total des travaux est de 91 000 € HT. La commune de VARSBERG financera 50% des travaux, soit 45 500 € HT.

- 2) Le conseil communautaire, en date du 14/02/08 a accordé le versement d'un fonds de concours de 41 241 € à la commune de GUERTING pour réaliser l'extension de la cuisine de la salle polyvalente estimée à 82 482 € HT. La commune de Guerting a autofinancé la partie restante, soit 50% du coût total. Or, le montant définitif des travaux est inférieur aux prévisions et s'élève à 60 726.06 € HT. Comme la CCW ne peut pas financer plus que la commune, le montant du fonds de concours précédemment accordé est de fait limité à 30 363 €. Il est demandé au Conseil de bien vouloir maintenir le reliquat accordé précédemment (10 878 €). Celui-ci financera une partie des travaux de renouvellement du chauffage de la salle polyvalente actuellement en phase de consultation d'entreprises.

Décision : adopté

M. MAREK précise que le total des travaux est inférieur aux estimations du fait de la non réalisation de certains travaux de carrelage.

10°) Décision modificative de crédits

Rapporteur : M. le Président

1) Il est demandé au conseil communautaire d'autoriser les écritures suivantes au budget principal :

21571 - 0902 :	- 10 000 €
205 - 9802 :	1 000 €
2183 - 9802 :	9 000 €

2) Il est demandé au conseil communautaire d'autoriser les écritures suivantes au service assainissement :

2315 - 2001 :	- 120 000 €
2315 - 0903 :	120 000 €
13111 - 0903 :	84 000 €
020 :	84 000 €

Décision : adopté

11°) Acceptation d'une indemnité de sinistre.

Rapporteur : M. le Président

Suite à la collision entre un train et un camion survenue le 13/03/07 au niveau du passage à niveau de la rue de Grenoble, la CCW a engagé une procédure en responsabilité. Le transporteur a reconnu ses torts et son assureur espagnol propose à la CCW d'indemniser le sinistre à hauteur de 12 690 €.

Il est demandé aux membres du conseil communautaire d'accepter cette indemnité de sinistre d'un montant de 12 690 €.

Décision : adopté

En réponse à M. MAIWURM, M.le Président indique que la somme de 12 690 € correspond à l'intégralité de la dépense restant à la charge de la CCW.

M. BENOIST demande s'il est possible d'affecter cette somme à la mise en sécurité du passage à niveau rue de Grenoble.

M. le Président explique que des études ont été lancées. Mais, durant ces études, la société TRAMOSA a signifié à la CCW son souhait de ne plus utiliser le fer comme moyen de transport. Il n'y a donc plus nécessité de sécuriser ce passage à niveau.

III - PERSONNEL

1°)Création de postes à durée déterminée (saisonniers)

Rapporteur : M. le Président

Pour permettre la rémunération des stagiaires-vacances, il y a lieu de créer pour une durée déterminée des postes d'adjoints techniques de 2^{ème} classe, d'adjoint administratif de 2^{ème} classe, d'agents de sécurité aquatique (BNSSA), rémunérés au 1^{er} échelon de l'échelle de base de la catégorie C d'une part, et d'autre part, des postes saisonniers (BEESAN) rémunérés au 3^{ème} échelon du grade d'Eduteur des APS de 2^{ème} classe.

Il est proposé au Conseil de la Communauté de Communes du Warndt de créer les postes suivants :

BNSSA : Brevet National de Sécurité et Sauvetage Aquatique

BEESAN : Brevet d'Etat d'Eduteur Sportif des Activités de la Natation

STADE NAUTIQUE :

vacances d'été :

- 8 postes saisonniers BEESAN ou BNSSA
- 7 postes d'adjoints techniques de 2^{ème} classe

vacances de Toussaint :

- 2 postes saisonniers BEESAN ou BNSSA

vacances de Noël :

- 2 postes saisonniers BEESAN ou BNSSA

vacances d'hiver :

- 2 postes saisonniers BEESAN ou BNSSA

vacances de printemps :

- 2 postes saisonniers BEESAN ou BNSSA

BIBLIOTHEQUE :

vacances d'été :

- 2 postes d'adjoint administratif de 2^{ème} classe

STATION D'EPURATION :

vacances d'été :

- 1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe

Ces postes seront effectivement pourvus selon les besoins réels des services.

Décision : adopté

2°) Création d'un poste sur un contrat aidé (CAE)

Rapporteur : M. le Président

En vue de la transformation de la bibliothèque intercommunale en médiathèque, les services doivent s'étoffer.

Vu la loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 portant loi de programmation sociale,

Vu la loi n° 2006-339 du 23 mars 2006 relative au retour à l'emploi,

Le recours à un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) a pour but de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

Ce dispositif permet aux demandeurs d'emploi de longue durée de 12 mois et plus, aux demandeurs d'emploi de plus de 50 ans, aux travailleurs handicapés et aux jeunes résidant en ZUS (hors ateliers et chantiers d'insertion) de bénéficier du CAE.

Avant de signer un CAE, une convention entre l'employeur et Pôle emploi - ANPE doit être conclue.

Cette convention fixe les modalités d'orientation et d'accompagnement professionnel de chaque personne sans emploi.

Elle est signée pour une durée minimale de 6 mois.

Elle peut être renouvelée 2 fois et ne peut excéder 24 mois, renouvellements compris.

C'est un contrat de droit privé.

La rémunération correspond au SMIC.

Il est demandé au conseil communautaire de bien vouloir autoriser M. le Président à signer la convention en vue de l'embauche d'un CAE.

Décision : adopté

M. WOZNIAK précise qu'il s'agit d'une opportunité pour la personne qui sera choisie. A elle de faire preuve de dynamisme pour être embauchée à la CCW.

IV - SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

1°) Attribution de subvention aux amicales de sapeurs-pompiers de la Communauté de Communes du Warndt

Rapporteur : M. le Président

Il est proposé au Conseil de la Communauté de Communes du Warndt de verser en 2009 une subvention de 38 € par sapeur pompier actif et 15 € par jeune sapeur pompier à chaque amicale de sapeurs pompiers

des communes membres de la Communauté de Communes du WARNDT, sous réserve que les amicales soient régulièrement constituées en association.

Décision : adopté

V - MARCHES - TRAVAUX

1°) Station d'épuration de Creutzwald - Remise à niveau du système d'aération du bassin biologique - Comptage débit entrant - Signalétique

Rapporteur : M. le Président

a) Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre - communication

Par marché en date du 12 janvier 2009 nous avons confié au bureau d'études IRH de Vandoeuvre-lès-Nancy, la maîtrise d'œuvre pour la réalisation de travaux à la station d'épuration de Creutzwald, notamment la remise à niveau du système d'aération du bassin biologique, la mise en place d'un comptage en entrée de station et la mise en conformité de la signalétique des ouvrages et des équipements.

Conformément à l'article 9 du C.C.P., le coût prévisionnel des travaux doit être arrêté par avenant ; celui-ci correspond à toutes les prestations nécessaires pour mener à son terme la réalisation des prestations. Tel qu'il ressort des études d'avant projet, il s'élève à **268 900,00 € H.T.** décomposés comme suit :

- Lot 1 : Remise à niveau du système d'aération du bassin biologique : 250 000,00 €
- Lot 2 : Mise en place d'un comptage en entrée de station : 15 000,00 €
- Lot 3 : Mise aux normes de la signalétique des ouvrages et équipements : 3 900,00 €

Dans le cadre de la délégation de pouvoir du 8 avril 2008, j'ai mis en place et signé l'avenant N°1 fixant ledit coût prévisionnel des travaux.

Acte de cette communication est donné à M. le Président.

b) Marchés de travaux - communication

En vue de la réalisation de l'opération susvisée, nous avons lancé un appel public à la concurrence selon la procédure adaptée (article 28 du Code des Marchés Publics)

La date limite de remise des offres était fixée au 16 mars 2009.

Trois entreprises ont déposé une offre en réponse aux lots N°1 et 2. Nous avons relevé l'absence de proposition pour le lot N° 3.

A l'issue de l'analyse des offres effectuée par le BET, la proposition de la société SAUR pour le lot N°1 apparaissait comme étant économiquement la plus avantageuse au vu des critères de sélection, mais pouvait être optimisée. Une négociation a donc été engagée le 15/04/2009 avec ladite société par la transmission d'un questionnaire technico-économique précis. A l'issue de la remise des réponses au questionnaire pour laquelle la date limite dépôt avait été fixée au 21/04/2009 à 12H00 et au vu de l'analyse de l'ensemble des offres et du classement résultant, il s'avère que la **société SAUR de Ludres** a présenté les offres les mieux disantes pour les lots N° 1 et 2 aux conditions suivantes :

- **Lot N°1** : Remise à niveau du système d'aération: 235 239,65 € H.T.
- **Lot N°2** : Mise en place d'un comptage entrée de station : 12 288,28 € H.T.

Soit un total H.T. de 247 527,93 € H.T.

Il y a lieu de préciser que le lot N°1 est composé d'une part forfaitaire (170 318,75 €) et d'une part variable (64 920,90 €), fonction du volume réel de déchets à évacuer qui sera déterminé lors d'un constat effectué à l'issue du pompage de la fraction liquide contenu dans le bassin d'aération.

J'ai donc, dans le cadre de la délégation de pouvoir que vous m'avez accordée le 8 avril 2008, mis en place et signé les marchés correspondant avec la société SAUR. Le lot N° 3, Signalétique, fera l'objet d'une consultation ultérieure.

Acte de cette communication est donné à M. le Président.

M. MAIWURM explique le mode de fonctionnement dégradé qui a été autorisé par l'Agence de l'Eau. Il propose également une visite du site aux personnes intéressées.

2°) Marché pour l'établissement de Diagnostics de Performance Energétique

Rapporteur : M. le Président

Une consultation en procédure adaptée, a été lancée le 04 mars 2009 pour l'établissement de Diagnostics de Performance Energétique pour la Ville de Creutzwald et la Communauté de Communes du Warndt. Il entrera en vigueur pour la durée des prestations estimée à 4 mois.

Le Dossier de Consultation des Entreprises était disponible sur le site de la Ville. 5 entreprises ont téléchargé le dossier et 3 entreprises ont présenté une offre.

Suite à l'analyse des offres, Monsieur le Maire coordonateur du marché, a décidé d'attribuer le marché le 14 mai 2009, conformément à la décision du Conseil Municipal en date du 24 novembre 2008 concernant la délégation de pouvoir à :

EURL EST DIAGNOTIC de Merten

Pour un montant de 357,66 € HT pour la CCW (et de 4081,96 € HT pour la Ville de Creutzwald)

Acte de cette communication est donné à M. le Président.

3°) Achat d'un photocopieur pour la CCW à l'Hôtel de Ville de Creutzwald

Rapporteur : M. le Président

Une consultation a été lancée le 16 février 2009 pour l'acquisition d'un photocopieur pour l'Hôtel de Ville de Creutzwald.

Nous avons consulté 6 entreprises spécialisées dans la vente et la maintenance de photocopieurs.

Suite à l'analyse des offres, Monsieur le Président a décidé d'attribuer le marché le 11 mars 2009, conformément à la décision du Conseil de la Communauté de Communes du Warndt en date du 08 avril 2008 concernant la délégation de pouvoir, à :

PCB de CREUTZWALD

Pour un montant HT de 5 995 € soit 7 170,02 € TTC

Auquel il faudra ajouter un coût global de :

4,80 € HT pour 1000 copies soit 5,74 € TTC pour 1000 copies

Le contrat est conclu pour une durée de un an et renouvelable par tacite reconduction sans pouvoir dépasser une période maximale de cinq ans.

Acte de cette communication est donné à M. le Président.

4°) Désignation du mandataire pour la réalisation des études préalables de la ZAC

Rapporteur : M. le Président

Une consultation a été lancée dans le cadre d'une procédure adaptée le 18/03/09 par la CCW pour la réalisation des études préalables à la réalisation de la future ZAC, appelée aujourd'hui EUROZONE. Cette dénomination n'est pas définitive. Les candidats avaient jusqu'au 30 avril 12H pour rendre leurs propositions.

7 candidats ont téléchargé les documents sur le site internet de la ville de CREUTZWALD et seulement 2 ont répondu.

Un jury d'audition a été constitué et s'est réuni le 18 mai pour entendre les candidats.

A l'issue de ces auditions, M. le Président a décidé de retenir l'offre de la société SODEVAM pour un montant de 18 500 € HT.

Acte de cette communication est donné à M. le Président.

M. le Président a détaillé les avantages/inconvénients des deux candidats. Il précise que la phase « travaux » devrait débuter en 2011.

5°) Groupement de commandes - travaux de voirie 2009

Rapporteur : M. le Président

Nous lancerons prochainement la consultation relative au programme 2009 d'amélioration de la voirie. Certains travaux et plus particulièrement les extensions de réseaux d'assainissement ou la mise à niveau d'ouvrages de visite (tampons, grilles avaloirs) avec remplacement éventuel des fontes de voirie relèvent de la compétence de la Communauté de Communes du Warndt.

Afin de coordonner au mieux nos interventions respectives, il est proposé de constituer un groupement de commandes qui aura pour objet la passation et l'exécution d'un marché unique conformément

aux dispositions du paragraphe VII alinéa 2 de l'article 8 du Code des Marchés Publics.

Les membres du groupement sont la Communauté de Communes du Warndt et la Ville de CREUTZWALD, cette dernière agissant en tant que coordonnateur-mandataire.

Le Maire, représentant du coordonnateur-mandataire, après avis de la commission des Marchés Publics, désignera le titulaire du marché. Il signera, notifiera et exécutera le marché au nom du groupement.

Les frais matériels de fonctionnement seront pris en charge par les membres du groupement. Cette prise en charge sera calculée au prorata de la part de marché de chacun des membres du groupement. Le marché est conclu à prix unitaires, les prestations sont définies sous les chapitres V.R.D., A.E.P. et Assainissement. La part de chacun des membres du groupement sera calculée par application desdits prix aux prestations le concernant.

Le coordonnateur-mandataire procèdera au décompte et à la liquidation des sommes dues au titulaire du marché qu'il règlera directement. Il adressera au rythme de ses débours pour le compte de la Communauté des Communes du Warndt un titre de recette correspondant à sa part.

Il est demandé au Conseil communautaire de bien vouloir autoriser Monsieur le Président à signer la convention constitutive du Groupement.

Décision : adopté

6°) Rénovation des VRD des rues Nassau-Hoche - Groupement de commandes - Demande de subventions

Rapporteur : M. le Président

L'opération de rénovation des VRD des rue Nassau-Hoches lancée en groupement de commandes avec la Ville de Creutzwald, cette dernière agissant en tant que mandataire, intègre la rénovation du réseau d'assainissement des rues en question qui dans ce secteur, date d'après guerre. Ces travaux relèvent de la compétence de la Communauté de Communes du Warndt.

L'inspection caméra réalisée sur l'ensemble des réseaux objet de la zone d'étude a révélé un état de vétusté avancé des canalisations se traduisant par des pertes d'effluents et d'éventuelles pénétrations d'eaux claires parasites.

L'opération prévoit outre le remplacement intégral des canalisations principales et des branchements particuliers la pose d'un déversoir d'orage en lieu et place d'un existant dont la décharge continuera d'être dirigée vers la Bisten dans l'attente du raccordement sur le futur bassin de dépollution qui sera construit le long du ruisseau en face du Foyer des Personnes Agées. A rappeler que la définition de ce bassin a été réalisée dans le cadre de l'étude diagnostic temps de pluie menée en 2000 et qu'il viendra s'inscrire dans la continuité de ceux déjà réalisés prioritairement en amont et en aval.

Le coût des travaux tel qu'il résulte des études de projet s'élève à 505 050,00 € HT.

Il est demandé au Conseil de la Communauté de Communes du Warndt de bien vouloir autoriser Monsieur le Président à solliciter les aides susceptibles d'être attribuées pour la réalisation de cette opération et à signer tous les documents nécessaires à leur obtention.

Décision : adopté

7°) Zonage d'assainissement - maîtrise d'ouvrage

Rapporteur : M. le Président

Lors de notre assemblée du 24 mars 2009 nous avons pris la décision d'établir le zonage d'assainissement et de planifier la gestion des eaux pluviales sur le ban de Creutzwald. De son côté le SMIASB s'engageait pour ses communes membres.

Nous avons néanmoins arrêté le principe de lancer les contrats d'études dans le cadre d'un groupement de commandes dans le cadre duquel la Communauté de Communes du Warndt assurait le rôle de mandataire. A l'issue des échanges intervenus avec les services de la D.D.A.F. de la Moselle, pilote de l'opération, et de l'Agence de l'Eau, partenaire financier, il apparaît souhaitable que la maîtrise d'ouvrage de l'opération soit assurée par la Communauté de Communes du Warndt qui engagera l'ensemble des études en dissociant celles concernant les communes du SMIASB de celles relatives à Creutzwald. Elle financera l'intégralité des études et sollicitera les subventions correspondantes auprès de l'Agence de l'Eau. Le coût résiduel sera réparti entre les deux parties au prorata des prestations assurées sur chaque territoire.

L'estimation du coût des études telle qu'elle a été établie par les services de la D.D.A.F. s'élève à 120 000 €, les recettes escomptées étant de l'ordre de 84 000 € (70 % d'aide de l'Agence de l'Eau)

Il vous est demandé d'accepter sous réserve de l'accord du SMIASB :

- d'assurer le rôle de maître d'ouvrage des études à mener pour aboutir au zonage d'assainissement,
- de solliciter la subvention de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse.

- Décision : adopté

8°) Acquisition de sacs pour la collecte sélective

Rapporteur : M. le Président

Un appel d'offres, en procédure adaptée, a été lancé 27 avril 2009 pour l'acquisition de sacs pour la collecte sélective pour la Communauté de Communes du Warndt.

7 entreprises ont téléchargé le dossier de consultation sur le site internet de la Ville de Creutzwald. 4 entreprises ont présenté une offre.

Suite à l'analyse des offres et conformément à la décision du Conseil communautaire en date du 8 avril 2008 concernant la délégation de pouvoir, Monsieur le Président a décidé d'attribuer le marché des sacs pour la collecte sélective à :

PTL de Onville la Rivière (76860),

pour un montant TTC de **34 183,01 €.**

Acte de cette communication est donné à M. le Président.

A la demande de M. BENOIST, M. MORITZ indique qu'il s'agit de sacs non recyclés (environ 700 000 sacs). Il précise également que le lycée Georges Bastide serait à même de réaliser les sacs sans les inscriptions qui nécessitent un matériel particulier.

9°) Proposition de règlement intérieur

Rapporteur : M. le Président

Il est demandé au Conseil d'approuver les procédures décrites ci-dessous dans le cadre des marchés passés selon la procédure adaptée :

REGLEMENT INTERIEUR RELATIF A LA PASSATION DES MARCHES ET ACCORDS-CADRES A PROCEDURE ADAPTE

MARCHES DE FOURNITURES ET SERVICES

Seuil (HT)	< à 20 000 €	de 20 000 à 89 999 €	de 90 000 à 205 999 €
Publicité	Pas de publicité	Site Internet Ville et/ou site de dématérialisation	Journal d'Annonces Légales + Site Internet Ville et/ou site de dématérialisation
Procédure	Simple consultation	Cahier des charges simplifié	Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) complet (AE, RC, CCAP, CCTP, ..)
Ouverture plis	Non	Oui Président et/ou son représentant, Resp. service concerné et achats/marchés	
Décision	Le Président	Le Président, au vu du rapport d'analyse	Le Président, Sur la base du rapport d'analyse et classement des candidats en fonction des critères de jugement du RC

MARCHES DE TRAVAUX

Seuil (HT)	< à 20 000 €	de 20 000 à 89 999 €	de 90 000 € à 205 999 €	de 206 000 € à 5 150 000 €
Publicité	Pas de publicité	Site Internet Ville et/ou site de dématérialisation	Journal d'Annonces Légales Presse spécialisée (le cas échéant) Site Internet Ville et/ou site de dématérialisation	
Procédure	Simple consultation	Cahier des charges simplifié	Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) complet (AE, RC CCAP, CCTP,..)	
Ouverture plis	Non	Oui Président ou son représentant, Resp. service concerné et achats/marchés	Oui Président ou son représentant, Responsable service concerné et achats/marchés	Oui, Commission des Marchés Publics, Trésorier Municipal, Responsable service concerné et achats/marchés
Décision	Le Président	Le Président, au vu du rapport d'analyse	Le Président, Sur la base du rapport d'analyse et classement des candidats en fonction des critères de jugement du RC	Présentation du rapport d'analyse et du classement des candidats en fonction des critères de jugement du RC, à la Commission des Marchés Publics pour avis. Le Président signe le marché.

Décision : adopté

VI - STADE NAUTIQUE

1°) Participation France Bleu Lorraine

Rapporteur : M. le Président

Pour fêter la venue de l'été, France BLEU Lorraine souhaite mettre en avant les piscines durant toute la période estivale.

La radio propose à travers différents jeux sur l'antenne de faire découvrir notre stade nautique et de donner également les grands rendez vous.

En échange la CCW souhaite mettre à disposition des entrées gratuites.

Il est demandé au conseil communautaire de bien vouloir mettre gracieusement à disposition de France Bleu 30 abonnements adultes de 10 entrées d'une valeur de 900 €.

Décision : adopté

VII - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

1) rachat d'un terrain à la SCI St Julien

Rapporteur : M. le Président

Par acte du 27 Septembre 2007, la Communauté de Communes du Warndt avait revendu à la SCI St Julien un terrain d'une surface de 23 170 m² au prix de 200 000 € HT.

L'acte de vente prévoyait une résolution de plein droit de l'acte de vente en cas d'inexécution de certaines obligations et notamment :

- de déposer dans un délai de trois mois à compter de l'acte de vente une demande de permis de construire

A ce jour aucun permis n'a été déposé.

L'acte de vente dans ces conditions particulières au 1) prévoyait que l'acquéreur évincé recevra en retour les trois quarts de son prix d'acquisition.

M Guldner Alain, Gérant de la Sci St Julien faisant valoir le contexte économique particulièrement difficile de la période, je vous proposerais un rachat au prix d'acquisition étant entendu que les frais d'actes seront à la charge exclusive de la SCI St Julien.

Le service des domaines a été consulté et l'évaluation des domaines aboutit à une estimation de 200 000 € HT

Je vous demanderais donc l'autorisation de racheter ce terrain au prix de vente initial soit 200 000 € HT.

Décision : adopté

2) Rachat d'un terrain dans le cadre de la liquidation judiciaire de la société Nilos.

Rapporteur : M. le Président

Dans le cadre de la liquidation judiciaire de la Société Nilos la Communauté de Commune du Warndt envisage d'acquérir et d'aménager environ 3.6 ha de terrain industriel dans le but d'y accueillir de petites entreprises.

Dans ce but il vous est demandé d'autoriser le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires auprès de l'administrateur judiciaire afin d'acquérir cette parcelle.

M. le Président informe également les membres présents que le CCW envisage la réalisation des aménagements nécessaires afin d'y accueillir les futures entreprises. Le coût estimé des travaux est de l'ordre de 500 000 €.

Décision du Conseil :

M. BENOIST estime que la DDE aurait dû réaliser une voie de contournement lors de la création de nouvelle voie reliant l'Allemagne.

3) Participation à Mondial Air Ballon 2009

Rapporteur : M. le Président

La communauté de communes du Warndt participe depuis plusieurs années à la biennale mondiale de l'aérostation à Chambley. Cette opération est reconduite cette année dans le cadre d'une opération financée par le FIBM, Véolia et par des EPCI de Moselle Est (District Urbain de Faulquemont, Communauté de communes de Freyming Merlebach, Communauté d'agglomération de Forbach, Communauté de Communes du Warndt). Cette opération sera portée par l'OTSI de Freyming Merlebach comme précédemment.

Le budget prévisionnel est de 41 500 € TTC serait financé comme suit :

FIBM :	20 000 € TTC
Veolia :	3 000 € TTC
4 EPCI x 3 000 € :	12 000 € TTC
Divers sponsors et entreprises :	6 500 € TTC

TOTAL 41 500 € TTC

M. le Président rappelle que cette manifestation permet d'inviter les industriels ainsi que des prospects qui pourront se retrouver dans un cadre convivial. De plus la participation à cette manifestation permet à la Moselle Est de profiter de l'impact médiatique d'une manifestation internationale.

La participation à cette manifestation serait de 3 000 €.

Il est proposé au Conseil de la Communauté de Communes du Warndt de participer à cette action de promotion et d'apporter une ouverture de crédit de 3 000 € TTC permettant de payer la participation de la Communauté de Communes du Warndt.

Décision : adopté

PS 1 - Assurances responsabilités civiles, flotte de véhicules, dommages aux biens, protection juridique et risques statutaires à compter du 01.01.2010. Constitution d'un groupement de commandes avec la Ville de Creutzwald

Rapporteur : M. le Président

Les contrats d'assurance liant la Communauté de Communes du Warndt et les assureurs arrivent à échéance le 31.12.2009.

Il est proposé au Conseil de la C.C.W. de constituer un groupement de commandes avec la Ville de Creutzwald, le SMIASB et le C.C.A.S. de Creutzwald sous réserve d'accord des différents conseils. Il aura pour objet la passation et l'exécution d'un marché d'une durée de 5 ans conformément aux dispositions de l'article 8 du Code des Marchés Publics.

Le coordonnateur du groupement sera la Ville de Creutzwald. Les autres membres du groupement s'engagent par convention à signer avec le contractant retenu un marché à hauteur de ses besoins propres. M. le Président de la C.C.W. signera son marché et s'assurera de sa bonne exécution. Les frais matériels de fonctionnement du groupement seront pris en charge par les membres signataires au prorata de leur part de marché.

Il est demandé au Conseil de la C.C.W. d'autoriser M. le Président à signer la convention constitutive du groupement dans le cadre d'une procédure négociée.

Décision : adopté

PS 2 - Composition de la commission intercommunale d'accessibilité aux personnes handicapées

Rapporteur : M. le Président

La loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées traduit dans le Droit l'idée que la « chaîne des déplacements » doit s'adapter aux personnes handicapées.

Ainsi, tant le cadre bâti, et notamment les établissements recevant du public que les transports et la voirie doivent progressivement être adaptés aux besoins des personnes handicapées ou à mobilité réduite.

Afin de traduire cette ambition nationale, la loi prévoit la création de Commissions Intercommunales pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées qu'elle charge de dresser le constat de la situation existante et de faire des propositions d'amélioration, à présenter chaque année au Conseil municipal dans un rapport annuel.

La présente délibération vise à instituer cette commission qui sera composée comme suit :

Collège élus :

- M. Jean-Paul DASTILLUNG
- M. Jean-Luc WOZNIAK
- M. Valentin BECK
- M. Gaston BOUTRON
- M. Raymond MAREK
- M. Thadée Jean HERSTOWSKI
- Mme Helga MALESKA
- M. Edouard MAIWURM
- Mme Jacqueline JACQUEMIN
- M. Etienne BENOIST
- M. Guido KOENIG
- 1 élu de l'opposition
- M. Jean-Marc LANCELOT
- M. Roger JAGER
- M. Jean-Claude MICHEL
- Mme Deborah IDRI

Collège des associations :

- Association des paralysés de France : M. Jacky HUMILIERE et M. Serge TOURSCHER
- Association de réadaptation et de défense des devenus sourds et malentendants : M. Guy DODELLER
- Association des aveugles et handicapés visuels d'Alsace et de Lorraine : M. Vincent LAROCA

Collège collectivité et établissements publics :

- D.D.E. : M. Jean-Louis MATUCZEWSKI

Décision : adopté

VIII - DIVERS ET COMMUNICATIONS

M. le Président propose les deux motions suivantes :

1) Motion pour le maintien des emplois sur la plate-forme chimique de Carling

Mardi 10 mars dernier, le Comité central d'entreprise de Total Petrochemicals France s'est réuni à Paris et a annoncé un plan de consolidation de l'entreprise qui prévoit la suppression de 306 emplois sur 5 sites français du groupe d'ici 2012. La plate-forme chimique de Carling est concernée par la destruction de 64 emplois. Une ligne de production de polyéthylène sera fermée d'ici la fin de l'année, l'atelier clarificateur et une ligne de traitement des essences seront arrêtés au second semestre 2010.

Le Conseil Communautaire,

Au regard des risques économiques et sociaux que les décisions récentes de Total Petrochemicals France font peser sur la population de la Moselle-Est et de la Communauté de Communes du Warndt en particulier, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- rappelle que le site de Carling représente un tiers de la chimie lorraine et que cette activité constitue l'un des piliers de l'industrie de la Moselle-Est.
- souligne que la Moselle-Est a payé par le passé un lourd tribut en termes de pertes d'emplois après la fermeture des

mines de charbon et que la crise économique actuelle provoque chaque jour des suppressions de postes.

- attire l'attention de l'Etat sur la suppression de 64 emplois sur le site de Carling, qui avait déjà connu un dégraissage massif en 2006 avec la destruction de 243 emplois et la fermeture d'ateliers majeurs.
- demande à l'Etat d'intervenir auprès du Groupe Total afin qu'il stoppe le démantèlement progressif des activités concentrées sur la plate-forme chimique de Carling.
- attire l'attention du Groupe Total sur l'insuffisance des investissements destinés à moderniser les installations sur le site et sur la carence des projets de substitution comme l'installation à Vernejoul d'une unité de fabrication de plaquettes de silicium destinées à l'industrie photovoltaïque.

Les élus de la Communauté de Communes du Warndt, solidairement avec les salariés, demandent aux pouvoirs publics de tout mettre en œuvre pour que Total revienne sur sa décision de suppression de 64 emplois et de fermeture de 3 ateliers. Le groupe doit cesser le démantèlement progressif des installations sur la plate-forme chimique de Carling.

Décision : adoptée

2) Motion pour l'arrêt TGV à la Gare de Saint-Avold

Depuis la mise en place du TGV-EST Européen en juin 2007 pour laquelle seules les gares de Forbach (2 AR/jour) et Sarrebruck (5 AR/jour) ont été retenues pour le secteur de la Moselle Est/Sarre et de la volonté de la SNCF de supprimer les trains « corail » interrégionaux, la Gare de Saint-Avold/Valmont n'est plus desservie par les trains internationaux.

Depuis, c'est tout un territoire composé des Pays de Boulay, de Bouzonville, de Faulquemont, de Morhange, du Warndt, du Pays Naborien et sans oublier la proximité de l'Agglomération de Sarrelouis qui ne profitent pas de l'effet TGV.

En effet, les usagers de ces territoires ne disposent que de deux solutions pour se rendre à Paris par les rails, en l'occurrence :

- 1° - prendre la voiture pour se rendre aux gares TGV de Forbach ou de Metz (20/30 minutes de voiture + 1 h 30/1 h 45 de TGV, soit 2 h 00/2 h 15 de trajet pour aller à Paris, sans compter le stationnement payant à Metz ou à Forbach ;
- 2° - de prendre le TER en gare de Saint-Avold/Valmont pour se rendre à Metz où le temps de correspondance est de 20 minutes pour prendre le TGV (St Avold/Metz en TER : 40 + 20 + 1 h 30 soit 2 h 30 de Paris).

Malgré une mobilisation importante, la SNCF n'a pas encore pris en compte une exigence répétée à de nombreuses reprises par les Elus locaux, celle d'une connexion ferroviaire au TGV Est, avec un arrêt à Saint-Avold pour compenser la perte des trains grandes lignes Paris/Francfort.

Un non sens aux yeux des élus de ce territoire de près de 250 000 habitants résidant de part et d'autre de la frontière qui ne comprennent pas que la desserte de la gare de Saint-Avold/Valmont ne soit toujours pas prise en compte par la SNCF, alors que l'on parle actuellement d'un troisième arrêt journalier pour la Gare de Forbach.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil Communautaire est invité à autoriser M. le Président de la Communauté de Communes du Warndt ou son représentant à mener toutes actions et à signer tous documents utiles pour que ce troisième arrêt TGV de Moselle Est soit attribué à la Gare de Saint-Avold/Valmont.

Décision : adoptée

- M. le Président informe le conseil communautaire de l'ouverture d'une buvette durant la saison estivale ainsi que de la modification des heures d'ouverture du stade nautique à compter du 28 juin 2009.

- M. le Président présente le panneau d'entrée de ville/village qui sera installé sur le territoire intercommunal afin d'identifier les communes membres de la CCW.

- M. le Président annonce la date prévisible du prochain conseil communautaire. Le 7 juillet, si le quorum peut être atteint, il sera proposé aux membres de se réunir une nouvelle fois. L'ordre du jour comprendra un point unique : la présentation des objectifs, des projets et les futurs statuts de l'eurodistrict qui sera créé le 25 novembre 2009 à Sarrebruck. Les membres présents estiment pouvoir être présents à cette date.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 21h30.